

INTRODUCTION

BELGOCONTROL EST UNE ENTREPRISE PUBLIQUE AUTONOME CRÉÉE EN 1998, DONT LA MISSION PRIORITAIRE EST DE GARANTIR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE, DES PASSAGERS ET DES POPULATIONS SURVOLÉES DANS L'ESPACE AÉRIEN CIVIL DONT LA BELGIQUE EST RESPONSABLE ET QUI EST L'UN DES PLUS COMPLEXES D'EUROPE.

Belgocontrol allie sa mission de service public à la haute qualité de ses prestations en maîtrisant les coûts, en optimisant la capacité, la fluidité et la ponctualité du trafic aérien et en assurant à la circulation aérienne un développement durable.

Sa zone d'activité s'étend du sol – le contrôle des mouvements aux aéroports de Bruxelles National, Anvers, Charleroi, Liège, Ostende et Courtrai – jusqu'au niveau de vol 245 (7.500 mètres) au-dessus de la Belgique et entre les niveaux de vol 145/165 et 245

(4.500 mètres à 7.500 mètres) pour le Grand-Duché du Luxembourg. Les secteurs situés au-dessus du niveau de vol 245 relèvent de la compétence du centre de contrôle aérien d'EUROCONTROL à Maastricht aux Pays-Bas auquel la Belgique a délégué la supervision du trafic dans cet espace aérien supérieur.

BELGOCONTROL FOURNIT DE NOMBREUX AUTRES SERVICES ESSENTIELS À UNE GESTION ET UN CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN EN TOUTE SÉCURITÉ :

des informations aéronautiques et météo en temps réel, précises et fiables. Elle est responsable de la gestion de l'infrastructure et de l'ensemble des systèmes de traitement de données ATM (*Air Traffic Management*), de Communication, de Navigation et de Surveillance indispensables à ses activités et à celles de ses clients : les compagnies aériennes et autres usagers de l'espace aérien, les aéroports belges et les autorités publiques. L'entreprise offre également

des services de formation et de consultation à des clients externes.

EN QUALITÉ DE PRESTATAIRE DE SERVICES INTÉGRÉS, BELGOCONTROL JOUE UN RÔLE MOTEUR DANS LE SECTEUR AÉRONAUTIQUE ET VALORISE SON EXPERTISE SUR LE PLAN INTERNATIONAL, EN PHASE TOTALE AVEC LA PHILOSOPHIE DU CIEL UNIQUE EUROPÉEN.

La restructuration de l'espace aérien européen en blocs d'espace fonctionnels (FAB – *Functional Airspace Block*), à laquelle les États membres de l'Union européenne se sont engagés, est un des résultats les plus visibles des règlements du Ciel unique européen. Avec ses homologues d'Allemagne, de France, du Luxembourg, des Pays-Bas et de Suisse, Belgocontrol a créé le FABEC (*FAB Europe Central*), un bloc d'espace aérien commun dont le but est d'améliorer l'efficacité de la navigation aérienne au cœur de l'Europe

CHIFFRES CLÉS 2017



1.075.535
mouvements contrôlés
par Belgocontrol en 2017



+3,3%
croissance par
rapport à 2016



234,8 millions d'euros
chiffre d'affaires



5,4 secondes
retard en route moyen
par vol



845
nombre
d'employés



20,2 millions d'euros
investis en 2017 dans le
renouvellement d'équipements